

Les subsides

des lopins de terre que possèdent certaines entreprises manufacturières pour pouvoir apposer des étiquettes sur leur produit disant qu'il est fabriqué au Canada. Ce droit à la propriété permet de créer des emplois et nous avons bien besoin d'en créer à l'heure actuelle. Sans compter qu'on crée des emplois lorsqu'on construit des maisons.

Les entreprises de taille moyenne, qui ne sont pas toutes nécessairement inscrites à la bourse, appartiennent à des groupes de gens. Or ce sont des gens qui, en exerçant leur droit à la propriété créent des emplois et font des bénéfices qu'ils réinvestissent dans notre économie. C'est cela le droit à la propriété. Les capitalistes qui détiennent une part, si petite soit-elle, des grandes sociétés canadiennes ou des multinationales exercent eux aussi leur droit à la propriété.

Les entreprises de camionnage comme Maislin ne possèdent plus leurs camions car elles les ont reçus en cadeau du gouvernement libéral. Mais la plupart des autres compagnies possèdent bel et bien leurs camions. Il s'agit, dans leur cas, du droit à la propriété. Si ce droit n'était pas consacré dans notre Constitution, la police aurait raison de leur dire: «Vous avez enfreint la loi, nous allons donc vous enlever vos camions.» Il ne faudrait pas que pareille chose se produise car le camionnage est un secteur productif qui emploie toutes sortes de gens.

Une voix: Et les pêcheurs?

M. Fennell: Mon collègue me rappelle le cas des pêcheurs. Ceux-ci sont propriétaires de leurs bateaux. S'ils enfreignaient la loi et que la garde côtière leur enlève leurs bateaux parce qu'ils n'avaient pas le droit d'être propriétaires, ce serait une situation bien cruelle.

Monsieur le Président, je pense que nous devons redonner aux Canadiens la confiance qu'ils avaient dans leur pays. Nous avons perdu la confiance des investisseurs et aussi de l'ensemble des citoyens. Je pense que le fait de constitutionnaliser les droits à la propriété redonnerait rapidement aux Canadiens un sentiment de confiance, un sentiment de fierté vis-à-vis de leurs réalisations, un sentiment bien légitime puisqu'ils les auraient accomplies au prix d'un dur labeur, à la sueur de leur front. Les anciens combattants croiraient à nouveau qu'ils sont allés combattre outre-mer pour protéger nos droits. Nombreux sont les Canadiens qui cherchent à retrouver ce sentiment de confiance. Les lois et les budgets abominables qu'on nous a servis depuis trois ans sont les causes de cette perte de confiance.

Sanctionner les droits à la propriété dans la constitution ne serait qu'un moyen d'en arriver là. Nous devons garantir aux Canadiens leur droit de naissance. Il faut élaborer des programmes qui feront des droits à la propriété une réalité. Je songe à ceux qui ont de la difficulté à posséder une maison. Il faut voter des dispositions fiscales qui les aident à être propriétaires car personne ne veut vivre comme un rat terré dans un appartement. A Ottawa, j'habite dans un immeuble de rapport. Ils sont bien beaux ces appartements, mais je me sens comme un rat en cage. C'est à quoi ressemblent les locataires d'appartements.

Je voudrais non seulement que l'on facilite l'accès à la propriété mais aussi qu'on diminue les subventions aux petites et moyennes entreprises pour tenter plutôt de stabiliser les taux d'intérêt. De cette façon on éviterait aux gens la perte de leur entreprise qui les menace, du fait que le gouvernement, et le monde entier sont dans une récession ou encore du fait que les taux d'intérêt ne cessent de monter à cause de la rareté de

l'argent. Les droits à la propriété garantis, nous pourrions élaborer des lois pour inciter les citoyens à devenir propriétaires. C'est à cela que se résume la propriété. C'est le fait de savoir que par son intégrité, son dur labeur, ses sueurs et ses larmes, on a gagné l'argent nécessaire pour acquérir une propriété.

J'ai proposé tout à l'heure un taux d'intérêt flexible pour protéger l'entreprise privée contre les hausses astronomiques dont nous avons été témoins au cours des dernières années. Les entreprises, grosses et petites, ne peuvent supporter cette hausse des taux d'intérêt, et les subventions ne leur sont pas d'un grand secours. Une autre solution a été proposée à la Chambre et je pense qu'on devrait l'approfondir. Dans ce cas, les banques et le gouvernement fédéral pourraient offrir de concert ce taux flexible.

Je comprends l'argumentation au sujet des droits des provinces, mais, selon moi, il s'agit ici de s'assurer afin de respecter le droit à la mobilité que tous les Canadiens, quelle que soit leur province, aient les mêmes prérogatives. Ainsi, si cette mesure n'est adoptée que par sept des dix provinces, les trois en question risquent de ne pas avoir une législation renfermant des droits fondamentaux suffisants. Il est question de la mobilité dans la Constitution. Nous devons la protéger et donner aux Canadiens des chances égales, quelle que soit la région dans laquelle ils se trouvent.

En fait, si je souligne l'importance du droit à la propriété c'est à cause de mon expérience de l'expropriation et des difficultés qu'elle entraîne. Je sais que le ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) est d'accord avec moi sur ce point, puisque nous en avons discuté. Les Canadiens expropriés sont aux prises avec d'énormes difficultés. J'en ai vus qui sont tombés gravement malades; d'autres ont eu des problèmes cardiaques et d'autres des ulcères, et certains couples se sont séparés à la suite de cette mesure. Quand vous expropriez une personne, vous lui prenez non seulement sa maison, mais également son mode de vie. C'est le principe même de l'expropriation que je rejette. Je sais que cette mesure n'est pas facile et que quoi que vous fassiez, vous ne pouvez satisfaire tout le monde.

J'ai parlé au ministre de la différence entre l'expropriation dans la région de Pickering et celle dans la région de Mirabel. Il a reconnu qu'il y avait là un problème. En gros, le problème résidait dans le fait que les habitants de Pickering ont crié plus fort. Je crois qu'il est d'accord là-dessus. Ils ont formé un groupe dirigé par M. Charles Godfrey, ancien député néo-démocrate provincial qui habite maintenant ma circonscription et qui est l'un de mes partisans. Il a compris. Il s'est rendu compte que c'étaient des gens raisonnables.

● (1520)

Je ne tiens pas à prolonger le débat, contrairement au dernier intervenant qui nous a exposé des raisonnements spécieux pour essayer de limiter les droits que nous voulons consacrer dans la Constitution. La Chambre doit adopter cette motion sans délai et conclure une entente afin que le droit à la propriété soit garanti dans la loi constitutionnelle. Nous devons donner aux Canadiens l'occasion de profiter de ce qu'ils ont gagné à la sueur de leur front. Il faut le faire dès maintenant, monsieur le Président. Nous ne pouvons pas attendre encore six mois, car les Canadiens veulent ce droit maintenant. Ils y